



# Formation SSCT

## Missions « santé » en CSE

### Niveau I : formation initiale - Rôle et fonctionnement

Entreprises ou établissements de moins de 300 salariés

Formation présentielle – Inter

**Enjeux** Le législateur a prévu un temps de formation obligatoire **pour tous les représentants du personnel (titulaires et suppléants du CSE) en charge de la santé**, de la sécurité et des conditions de travail des salariés. Formation renouvelable après 4 ans de mandat.

Pour maîtriser cette mission, il est important d'acquérir des connaissances suffisantes afin d'utiliser pleinement les moyens prévus par les textes. Les élus sont alors une réelle force de proposition pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Ce qui permet de dialoguer efficacement avec les salariés et l'employeur puis d'obtenir des résultats concrets.

## Public visé

Membres **titulaires et suppléants** du CSE, de la C2SCT

## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

## Objectifs

- connaître l'étendue du rôle du représentant du personnel **en charge de la santé**
- confirmer la connaissance du contexte juridique actualisé, (y compris après « les lois travail et Macron»)
- confirmer la pratique des élus en matière d'entretien,
- savoir observer un lieu de travail en utilisant une méthodologie spécifique, (LMNOP)
- savoir se documenter (site de l'INRS, ...)

## Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Approche théorique**

Remise d'un support d'appui. Lecture commentée participative. Echanges d'expériences avec les participants. Présentation des méthodes d'observation, d'entretien, de visite, d'analyse des résultats.

## Durée

**3 jours** (3 x 7 heures)

## Horaires

9h00 – 17h00

## Prix

1 050 €/personne (+ tva 20%)  
pour les associations non soumises à la tva : nos prix s'entendent net

## Dates inter

### PARIS :

27 au 29 janvier 2020

16 au 18 mars 2020

22 au 24 juin 2020

21 au 23 septembre 2020

23 au 25 novembre 2020

### LYON :

17 au 19 février 2020

12 au 14 octobre 2020

### LILLE :

6 au 8 avril 2020

## Intervenants

Formateurs en droit, Gérard LEGENDRE depuis 1985, ou Mathieu BESSON depuis 2001.

Sur le thème de la prévention des risques, JP RENOARD formateur depuis 1985, ou Elisa OUDINOT depuis 2012, ou Myriam Liaouraci, depuis 2013.

# Programme détaillé sur 3 jours

*Un programme spécifique sur 5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés est disponible sur demande.*

*Formations également disponibles en intra.*

## 1 - Accueil

- Présentation des **objectifs** du stage et du programme, des participants, de leurs attentes, des méthodes de travail.

## 2 - La santé au travail, obligations de l'employeur

- Obligations de moyens renforcés et obligation
- Obligations de prévention et documents afférents, Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels, Bilan et programme annuel de prévention,
- Obligations d'information et de consultation,
- Obligations en matière d'accidents du travail,
- Les droits d'**alerte** et de **retrait** en cas de Danger Grave et Imminent (DGI). Conditions et conséquences juridiques
- Prévention et entreprises extérieures
- Prévention des risques professionnels physiques, (ex « pénibilité »)
- Obligations vis-à-vis des handicapés
- Obligations des travailleurs en SSCT

## 3 - Les missions miroirs des élus en santé au travail

- Inspections et prévention
- Les avis sur le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels, le Bilan et le programme annuel de prévention,
- Les avis sur les consultations ponctuelles et les délais préfix,
- L'enquête en matière d'accidents du travail et de droit d'alerte et de retrait, le CERFA
- Plan de prévention et entreprises extérieures
- Prévention des risques professionnels physiques, (ex « pénibilité »)
- Le droit à l'expertise, 2 thèmes : risques avérés et projet important

## 4 - Les moyens de fonctionnement et d'action, en droit

- Composition, désignations, remplacement en cours de mandat, renouvellement
- **Crédits d'heures** : utilisation et mutualisation. Organisation pratique.
- **Protection** des élus.
- **Les réunions plénières** : organisation, convocations, ordre du jour, participation, procès-verbaux et comptes rendus, suivi.
- Les recours aux **experts** : démarche, vote, mission, suivi, pré-rapport, délais préfix, ...
- Conseils pour l'élaboration du règlement intérieur de la partie SSCT du CSE

## 5 - Les Risques Psycho-Sociaux et le droit

- **Le harcèlement moral et sexuel, le stress au travail**, les addictions : code du travail, Accord National Interprofessionnel, jurisprudences
- **Responsabilités sociales et pénales** en matière de RPS : code du travail, code de la sécurité sociale, code pénal

## 6 - Le Service de Santé au Travail

- Missions
- documents fournis
- Inaptitude et licenciement

## 7 - Introduction sur la prévention des risques et l'exercice du mandat

- La notion de santé physique et mentale
- Les notions de risque d'atteinte à la santé et de situation réelle de travail
- Où trouver les informations "techniques" et juridiques : les sites de l'INRS, du Ministère du travail, de la Médecine du travail

## 8 - Initiation aux méthodes de diagnostic en Santé-Sécurité & Conditions de Travail

- La notion de risque, danger et l'évaluation des risques
- La notion de facteur de risques/pénibilité
- Introduction sur les Risques Psycho-Sociaux
- Le Document Unique E.R.P.
- La méthode objective : La notion de travail réel, la construction du lien avec le travail
- Le système mnémotechnique d'aide à la conduite d'enquête : « L.M.N.O.P » et le protocole d'enquête associé
- La méthode subjective : le recueil des verbalisations de l'opérateur
- La pratique d'enquête dans le cadre des R.P.S.
- Les trois axes de conclusions du futur compte rendu

## 9 - Construction des axes d'un guide d'inspection ou d'enquête

- Les axes de construction d'un guide d'inspection ou de « visite » à usage interne
- Définition des thématiques par métier ou par risques à synthétiser en check-list ou en fiches documentaires
- A partir des sites de ressources, la sélection des contenus des fiches documentaires à usage opérationnel des élus
- Application sur des thèmes d'activité industrielle ou tertiaire

## 10 – Applications / Concrétisations

- **Conduite d'entretien et d'observation sur situation de travail, exercice d'application pratique**
- Synthèse sur la méthode
- Synthèse sur les données recueillies
- Exploitation des pratiques d'inspection

### Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation

Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

### Précisions complémentaires

Notre cabinet est agréé de façon continue **depuis 1987** en matière de formation de membres en SSCT

Notre cabinet a un statut juridique de SCOP.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet)  
 ADRESSE :  
 TELEPHONE : ADRESSE E-MAIL :  
 PERSONNE À CONTACTER : FONCTION :

Veuillez inscrire

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session 2020 Cocher la date choisie	
	<b>Les Missions Santé Sécurité Conditions de Travail (SSCT) pour des représentants du personnel en mandat de CSE</b>	<b>PARI</b> <input type="checkbox"/> 27 au 29 janvier <input type="checkbox"/> 16 au 18 mars <input type="checkbox"/> 22 au 24 juin <input type="checkbox"/> 21 au 23 septembre <input type="checkbox"/> 23 au 25 novembre De 9h00 à 17h00	
		<b>LYON</b> <input type="checkbox"/> 17 au 19 février <input type="checkbox"/> 12 au 14 octobre	
			<b>LILLE</b> <input type="checkbox"/> 6 au 8 avril 2020
		<b>Niveau I : formation initiale Rôle et fonctionnement</b>	

Tarif de la formation : **1 050 € ht\*** par personne

\* Pour les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes

**Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.**

**Ne comprend pas le repas des participants.**

Bulletin à retourner par mail à [info@lefrenecse.com](mailto:info@lefrenecse.com)

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure